

CARPa Rhône-Alpes

Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats Rhône-Alpes

Association loi 1901 Déclarée en Préfecture du Rhône le 05/12/13 RNA W 691 084 694 publiée au J.O. le 21/12/13

SELARL MONET AVOCATS
Maître Manuel GUINET
Avocat
Lyon
Toque 593

SK / AD

Objet : ATTESTATION RUBRIQUE CAPITAL
N/Réf. : ATTEST05/09
Code affaire : 7253241
Affaire : SAS LCA SERVICE

Constitution de Société.

Certificat de dépôt de fonds

Nous, Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats Rhône-Alpes, agissant en qualité de dépositaire des fonds et sur présentation de la liste des souscripteurs,

Attestons avoir reçu, le 26 août 2026, la somme de 5 000 (cinq mille) euros pour le compte de la Société par actions simplifiée en cours de formation dénommée LCA SERVICE.

Cette somme correspond à la libération de la totalité de la souscription suivante :

- Virement de 5 000 euros au nom de la société PURA VIDA correspondant à 5 000 actions

Total : 5 000 euros

La somme de 5 000 euros est déposée au nom de la société en formation LCA SERVICE sur un compte de la BNP PARIBAS Agence Lyon métropole.

Pour faire et valoir ce que de droit.

Fait à Lyon, le 01 septembre 2026, en deux originaux.

Sara KEBIR
Présidente

